

Nom commercial : Wiolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Wiolyt (REF 52460, 54920)****UFI:****06M5-904Y-A005-7V8D****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

BEGO Bremer Goldschlägerei

Wilh. Herbst GmbH & Co. KG

Wilhelm-Herbst-Str. 1

28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

e-mail msds@bego.com

Service émetteur / téléphoneServices d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130
(Chef du service de développement d'alliages)**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1; H314

STOT RE 2; H373o

Informations relatives à la classification

La classification du produit comme "corrosif" est basée sur le pH extrême, cf.:

- Règlement n°1272/2008 dit « CLP », annexe I, section 3.2.2.2 / 3.2.3.1.2

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

SGH05 SGH07 SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

éthylène-glycol

acide sulfurique

Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H373o

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/réceptif dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

06M5-904Y-A005-7V8D

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

donnée non disponible

Evaluation vPvB

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	éthylène-glycol			
	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373o	> 90,00	% en poids
2	acide sulfurique			
	7664-93-9 231-639-5 016-020-00-8 01-2119458838-20	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	B	Eye Irrit. 2; H319: C >= 5%	-	-

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

		Skin Irrit. 2; H315: C >= 5% Eye Dam. 1; H318: C >= 15% Skin Corr. 1A; H314: C >= 15%		
--	--	---	--	--

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H373 orale; reins; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxydes de soufre (SxOy); Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives; Peroxydes; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
	2000/39/EC		
	Ethylene glycol		
	VLE (courte durée)	104	mg/m ³ 40 ppm
	VLE (8h)	52	mg/m ³ 20 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Ethylèneglycol (vapeur)		
	VLE (courte durée)	104	mg/m ³ 40 ppm
	VLE (8h)	52	mg/m ³ 20 ppm
	Remarque/s	*	
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
	2009/161/EU		
	sulphuric acid (mist)		
	Mist		

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

VLE (8h)	0,05	mg/m ³
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
Acide sulfurique		
VLE (courte durée)	3	mg/m ³
VLE (8h)	0,05 t	mg/m ³
Remarque/s	(11)	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	éthylène-glycol			107-21-1 203-473-3	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	106	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35	mg/m ³
2	acide sulfurique			7664-93-9 231-639-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	éthylène-glycol			107-21-1 203-473-3	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	53	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	7	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	éthylène-glycol		107-21-1 203-473-3	
	Eau	eau douce	10	mg/L
	Eau	eau marine	1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	37	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	3,7	mg/kg poids sec
	sol	-	1,53	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	199,5	mg/L
2	acide sulfurique		7664-93-9 231-639-5	
	Eau	eau douce	0,0025	mg/L
	Eau	eau marine	0,00025	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,002	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,002	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	8,8	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement les gants de protection endommagés ou présentant des traces d'usures. Concevoir les procédures de façon à éviter le port permanent des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide	
incolore	
Odeur	
légèrement douceâtre	
pH	
Valeur	1
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	101 °C
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

Donnée non disponible.

Densité	
Valeur	1,175 g/cm ³

Solubilité dans l'eau	
Température de référence	20 °C
Remarque/s	entièrement miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
log Pow		-1,36	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	

Viscosité	
Valeur	19,035 mPa*s
Type	dynamique
Valeur	16,2 mm ² /s
Température de référence	20 °C
Type	cinématique

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'addition d'eau, production de chaleur. Pour diluer, toujours introduire l'acide dans l'eau, jamais le contraire. Lors de la dilution ou de la dissolution dans l'eau, il se produit toujours un fort échauffement. Réactions avec les alcalis et les métaux.

10.5 Matières incompatibles

Métaux; Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxydes de soufre (SO_x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Wirolyt (REF 52460, 54920)
ETA (Mélange)	554,94
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
DL50		2140	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
Donnée non disponible.			
Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Donnée non disponible.			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
Donnée non disponible.			
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test		
Espèces	Salmonella typhimurium: TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100; Escherichia coli WP2 uvrA		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		19,3	mg/m ³
Durée d'exposition		18	jour(s)
Espèces	lapin		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		150	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		12	mois
Espèces	rat		
Organe cible	reins		
Méthode	OECD 452		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
Voie d'exposition		par inhalation	
LOAEC		0,3	mg/m ³
Durée d'exposition		28	jour(s)
Espèces	rat		
Méthode	OECD 412		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée			
Le produit a des effets caustiques en contact avec la peau, les yeux et la muqueuse. Nocif en cas d'ingestion.			

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
CL50		>	72860 mg/l
Durée d'exposition			96 h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
2	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
CL50		16 - 28	mg/l
Durée d'exposition			96 h
Espèces	Lepomis macrochirus		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
NOEC			0,025 mg/l
Durée d'exposition			65 jour(s)
Espèces	Jordanella floridae		
Source	ECHA		

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
NOEC			0,15 mg/l
Durée d'exposition		35	jour(s)
Espèces	T. dissimilis		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur	90	- 100	%
Durée		10	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
log Pow		-1,36	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN2796
Nom technique	ACIDE SULFURIQUE
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN2796
Nom et description	SULPHURIC ACID
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN2796
Nom et description	Sulphuric acid
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B

Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Nom commercial : Wirolyt (REF 52460, 54920)

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 6.0.0, établi le: 15.12.2020

Région: FR

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 621403